



PROCÉDURE POUR LES INSCRIPTIONS DANS LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE A BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Les inscriptions se font par téléphone auprès du Département Education et Temps Libre

au **02 464 04 58** ou au **02 464 04 62**

les lundi, mardi et mercredi de 8h30 à 16h,
le jeudi de 8h30 à 18h et
le vendredi de 8h30 à 13h.

Conditions d'inscription :

- La maman doit être enceinte de minimum 3 mois pour l'inscription en crèche
- L'enfant doit être âgé de 9 mois pour l'inscription au préguardiennat

Critères de priorité :

Les enfants habitant la commune et dont au moins un des deux parents travaille. Ces critères ne peuvent en aucun cas être confondus avec des critères d'exclusivité à l'admission ou d'exclusion en cours d'accueil.

Suivi :

Toutes les inscriptions par téléphone constituent chronologiquement la liste d'attente.

Les parents seront recontactés dans un délai maximum de 3 mois, soit par lettre en cas de réponse négative, soit par téléphone par une responsable de crèche pour leur proposer une place dans une des crèches communales ou au préguardiennat.

Une réponse négative signifie que votre enfant ne pourra, à aucun moment, être accueilli dans une de nos crèches. Une réinscription est nécessaire pour le préguardiennat.

En cas de réponse positive, il est demandé aux parents de recontacter le milieu d'accueil concerné afin de confirmer qu'ils sont toujours intéressés par la place (dans le cas contraire également). De même que la confirmation de la naissance devra être communiquée par écrit ainsi que tout changement administratif.

**N'hésitez pas à consulter le Guide de la Petite Enfance 2012,
disponible sur le site internet.**